



Règlements des Interclubs

Ligue Champagne-Ardenne

Nationale 4, Champagne-Ardenne 1 et 2

Dernières modifications du présent règlement : 7 octobre 2014

Le règlement FFE des interclubs (voir site FFE) définit l'ensemble des règles du championnat et est applicable à l'ensemble des divisions N4, CHA 1, CHA 2

Le règlement ligue précise les modalités pour les divisions relevant de l'autorité de la ligue. Certains articles sont redondants avec ceux du règlement FFE qui prime sur le règlement ligue

1. ORGANISATION GENERALE

1.1. Structure

Un groupe de Nationale IV de 8 équipes.
Deux groupes de Champagne-Ardenne 1 de 8 équipes.
Quatre groupes de Champagne-Ardenne 2 de 8 équipes.

1.2. Déroulement de la compétition

1.2.1. Nationale IV

Championnat regroupant 8 équipes dans un tournoi toutes rondes.
Un club peut avoir plusieurs équipes engagées.
Le vainqueur monte en Nationale III.
Le 8° descend en Champagne-Ardenne 1 (cas n°1).
Si une équipe de la Ligue descend de Nationale III en Nationale IV, alors les 7° et 8° descendent en Champagne-Ardenne 1 (cas n°2).
Si deux équipes de la Ligue descendent de Nationale III en Nationale IV, alors les 7° et 8° descendent en Champagne-Ardenne 1 tandis que seul le Champion de Champagne-Ardenne 1 monte (cas n°3).

1.2.2. Champagne-Ardenne 1

Championnat regroupant 16 équipes au maximum et décomposé en 2 groupes de 8 équipes dans un tournoi toutes rondes.
Un club peut avoir plusieurs équipes engagées.
Le vainqueur de chaque **Demi-Finale** monte en Nationale IV sauf cas évoqué dans l'article 1.2.1. Une finale est disputée pour attribuer le titre de Champion de Champagne-Ardenne 1.

Cas n°1 où une seule équipe de Nationale IV est reléguée :

⌘ (a) 4 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le 8° de chaque groupe + le plus mauvais 7° (match de départage) descendent en Champagne-Ardenne 2.

⌘ (b) 3 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le 8° de chaque groupe de Champagne-Ardenne 1 descend en Champagne-Ardenne 2.

⌘ (c) 2 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le perdant du match opposant les deux 8° descend en Champagne-Ardenne 2.

Cas n°2 où deux équipes de Nationale IV sont reléguées :

⌘ (a) 4 groupes de Champagne-Ardenne 2

Les 2 derniers de chaque groupe descendent en Champagne-Ardenne 2.

⌘ (b) 3 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le 8° de chaque groupe + le plus mauvais 7° (match de départage) descendent en Champagne-Ardenne 2.

⌘ (c) 2 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le dernier de chaque groupe descend en Champagne-Ardenne 2.

Cas n°3 où deux équipes de Nationale IV sont reléguées et qu'une seule équipe de Champagne-Ardenne 1 monte :

⌘ (a) et (b) 3 ou 4 groupes de Champagne-Ardenne 2

Les 2 derniers de chaque groupe descendent en Champagne-Ardenne 2.

⌘ (c) 2 groupes de Champagne-Ardenne 2

Le 8° de chaque groupe + le plus mauvais 7° (match de départage) descendent en Champagne-Ardenne 2.

1.2.3. Champagne-Ardenne 2

Championnat regroupant 32 équipes au maximum et décomposé en 4 groupes de 8 équipes dans un tournoi toutes rondes.

Un club peut avoir plusieurs équipes engagées.

Le vainqueur de chaque groupe monte en Champagne-Ardenne 1. Un tournoi final est disputé pour attribuer le titre de Champion de Champagne-Ardenne 2.

Il n'y a pas de descente.

Dans le cas où 3 équipes de Champagne-Ardenne 2 montent sur 4 vainqueurs de groupe (cas n° 3a), deux demi-finales sont organisées. Les vainqueurs jouent le titre de champion de Champagne-Ardenne 2 tandis que les deux perdants jouent pour les 3° place qualificative pour la Champagne-Ardenne 1.

1.2.4. Tableau récapitulatif des montées et descentes de chaque compétition

	N3	N4	N4	N4	R1	R1	R1	R2	R2	R2
	descente	montée	maintien	descente	montée	maintien	descente	montée	maintien	descente
cas 1 (a)	0	1	6	1	2	11	3	4	28	X
(b)					2	12	2	3	21	X
(c)					2	13	1	2	14	X
cas 2 (a)	1	1	5	2	2	10	4	4	28	X

(b)					2	11	3	3	21	X
(c)					2	12	2	2	14	X
cas 3 (a)	2	1	5	2	1	11	4	3	28	X
(b)					1	11	4	3	21	X
(c)					1	12	3	2	14	X

En cas de fusion ou disparition d'un club, la place vacante sera attribuée par repêchage

Si la descente est due à un forfait administratif, la place sera attribuée au deuxième du groupe, etc.

1.2.5. Finale des Champagne-Ardenne

Voir règlement FFE

Lors des finales de Champagne-Ardenne 1 ou de Champagne-Ardenne 2 pour désigner le champion, la règle selon laquelle tout joueur ayant participé pour le compte d'une équipe dans une Champagne-Ardenne ne peut plus jouer pour le compte d'une autre équipe jouant au même niveau est annulée.

Si un club a deux équipes qualifiées pour une phase finale d'une même Champagne-Ardenne, les joueurs ayant joué dans un groupe ne pourront pas changer de groupe.

Seuls, les joueurs ayant joués dans la Champagne-Ardenne considérée et n'étant pas bloqués en division supérieure pourront participer à la phase finale.

1.2.6. Cas particuliers

Le cas n° 3 (a) crée un problème important en Champagne-Ardenne 2 puisque, avec les 3 équipes qui montent et les 4 qui descendent, il reste 33 équipes au lieu de 32. Les limites de l'organisation sont atteintes !

Une solution devra être envisagée lorsque le nombre des équipes permettra d'arriver à ce cas. Cette solution passera par une refonte des Interclubs avec par exemple 3 groupes de Champagne-Ardenne 1 et 6 groupes de Champagne-Ardenne 2.

1.2.7. Repêchage

En cas de repêchage en Nationale 4 ou en Champagne-Ardenne 1, les équipes qui devaient descendre conserveront leur place dans la division considérée.

1.3. Engagements

Voir règlement FFE

Pour chaque groupe, des formulaires de demande d'engagement émanant de la Ligue sont expédiés à tous les clubs en début de saison et doivent être envoyés avec les droits d'inscription avant la date limite choisie par le Comité Directeur de la Ligue.

Pour participer, chaque club doit mettre gratuitement à disposition et dans leur ville une salle

permettant de bonnes conditions de jeu pour tous les matchs qui y seraient fixés.

Les clubs ayant une ou plusieurs équipes en championnat doivent avoir parmi leurs membres :

☒ en Nationale I et II, un Arbitre Fédéral 1 ou 2.

☒ en Nationale III, un Arbitre Fédéral 3 ou Stagiaire au moins.

☒ en Nationale IV, un Arbitre Fédéral Stagiaire ou un Candidat Arbitre au moins.

☒ en Champagne-Ardenne 1 et 2, un Candidat Arbitre ou un Arbitre de Salle au moins.

2. ORGANISATION DE LA COMPETITION

2.1. Responsable des Interclubs

Il est chargé de collecter les résultats, d'établir les classements provisoires et de communiquer lesdits classements et résultats au secrétariat de la Ligue.

Il est chargé de transmettre à la Fédération les résultats sur informatique.

2.2. Calendrier

Les dates des différentes rondes sont données par la fédération et ne peuvent pas être modifiées.

Les dates des finales pour désigner le champion de Champagne-Ardenne 1 et celui de Champagne-Ardenne 2 sont fixées par la Commission Technique de la Ligue.

2.3. Lieu et heure des matchs

Ils sont fixés par la Direction Technique de la Ligue. L'heure du début des rondes est fixée à 14h15.

2.3.a. Responsable des rencontres

Voir règlement FFE

2.3.b. Arbitres

Voir règlement FFE

2.4. Matériel

Voir règlement FFE

Chaque équipe est tenue d'apporter des jeux Staunton complets avec pendules en état de fonctionnement:

☒ en Nationale IV, l'équipe recevant fournit jeux, pendules et feuilles de parties

☒ en Champagne-Ardenne 1, 3 jeux + 3 pendules

☒ en Champagne-Ardenne 2, 3 jeux + 3 pendules

Si une partie ne peut être jouée faute de matériel, le joueur sur le dernier échiquier de l'équipe n'ayant pas apporté le matériel minimum imposé, aura la partie perdue par forfait administratif (et éventuellement de l'avant-dernier échiquier, etc).

2.5. Envoi des résultats

En Nationale 4, l'équipe ayant les blancs au premier échiquier envoie la feuille de match et les 16 feuilles de parties originales au Directeur Technique, l'équipe ayant les noirs au premier échiquier envoie la deuxième feuille de match au Responsable ELO

En Champagne-Ardenne 1 et 2, l'équipe ayant les blancs au premier échiquier envoie la feuille de match au Directeur Technique, l'équipe ayant les noirs au premier échiquier envoie la deuxième feuille de match au Responsable ELO

L'envoi sera fait le jour même ou le lendemain dernier délai, la date de la poste du surlendemain étant acceptée

Une amende de 50€ (cinquante euros) par feuille de match et de 5€ (cinq euros) par feuille de parties originales manquantes sera facturée à l'équipe fautive (décision du CD du 14 décembre 2001)

3. DEROULEMENT DES MATCHS

3.1. Composition des équipes

Composition des équipes :

- ☒ en Nationale IV, 8 joueurs dont 1 féminine
- ☒ en Champagne-Ardenne 1, 4 joueurs
- ☒ en Champagne-Ardenne 2, 4 joueurs

Avant le match, les capitaines remettent à l'arbitre ou au responsable la liste composant leur équipe dans l'ordre des échiquiers. Cette liste ne peut plus alors être modifiée pour ce match et ne doit pas comporter de trou (s'il n'y a pas de nom inscrit sur la feuille de match à un certain échiquier, il ne doit pas y en avoir aux échiquiers suivants

3.1.1. Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées en Nationale IV ou dans une même Champagne-Ardenne, tout joueur ayant participé pour le compte d'une équipe, ne peut plus jouer pour le compte d'une autre équipe.

Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans plusieurs Nationales et/ou Champagne-Ardenne s, un joueur ne peut participer à une Champagne-Ardenne ou une Nationale s'il a déjà joué 3 fois en Champagne-Ardenne ou Nationale supérieure.

3.1.2. Pour chaque match, une équipe ne doit pas aligner plus de 3 joueurs mutés à l'exception des équipes promues de Champagne-Ardenne 2 en Champagne-Ardenne 1 qui peuvent aligner 4 joueurs mutés. Pour une équipe promue de Champagne-Ardenne 1 en Nationale IV, une demande pour aligner 4 mutés doit être faite auprès de la Direction Technique de la Ligue avant fin mai de la saison en cours.

3.1.3. Si deux joueurs ont une différence de classement **Elo de plus de 100 points**, le moins bien classé ne doit pas être placé devant le mieux classé.

Le classement Elo pris en compte pour chaque match est le dernier publié par la Fédération. Tout joueur inscrit sur la feuille de match est considéré comme ayant participé au match.

3.2. Forfaits

N IV : une équipe ayant plus de 3 joueurs forfait perd le match sur le score de 3-0 (5-0 de points de parties).

CHA 1 : une équipe ayant plus de 1 joueur forfait perd le match sur le score de 3-0 (3-0 de points de parties).

CHA 2 : une équipe ayant plus de 1 joueur forfait perd le match sur le score de 3-0 (3-0 de points de parties).

Une équipe n'ayant pas l'intention de se déplacer doit prévenir l'équipe adverse ainsi que le Responsable des Interclubs avant la date du match. Une pénalité financière peut être imposée.

3.3. Règles

Les règles de la Fide et de la FFE en vigueur à la date des matchs sont applicables à toutes les parties.

3.4. Attributions des couleurs

L'équipe nommée en premier dans le calendrier établi par le Responsable des Interclubs a les blancs sur les échiquiers impairs et les noirs sur les échiquiers pairs. (sauf précisions sur le calendrier)

3.5. Début et durée des parties

Les parties débutent à 14h15. La liste des équipes doit être remise au responsable de la rencontre (arbitre ou organisateur) 15 minutes avant le début de la rencontre. Si cette liste est donnée en retard, une pénalité de 15 minutes est appliquée à l'équipe fautive.

Les parties sont disputées. **OBLIGATOIREMENT en Nationale 4 en Fischer à la cadence Fischer de 1h30/40cp + 30s/cp + 30mn avec 30s/cp** ou 40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO et en Champagne-Ardenne 1 au choix du club recevant. (Toutes les parties d'un match se jouent à la même cadence)

En Champagne-Ardenne 2, chaque joueur joue deux parties à la cadence Fischer de 50 mn + 10s/cp ou 61 mn au KO avec couleurs inversées au choix du club recevant. (Toutes les parties d'un match se jouent à la même cadence)

3.6. Litiges techniques

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, celle-ci doit toujours être poursuivie en appliquant les directives de l'arbitre.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté. Le capitaine de l'équipe plaignante rédige alors la réclamation.

L'arbitre et le capitaine de l'équipe adverse rédigent chacun un rapport donnant leur propre version des faits et le transmettent au directeur de la commission technique. Ils remplissent la fiche de réclamation établie par la Ligue.

Le litige sera tranché par la commission des litiges (amputée éventuellement des membres impliqués dans le litige) avec l'aide de la commission d'arbitrage.

3.7. Litiges administratifs

- Joueurs mutés
- Joueurs non licenciés

Les clubs sont considérés comme entièrement responsables de la qualification de leurs joueurs.

Les clubs qui se seront mis en situation illégale sans avoir sollicité et obtenu l'accord de la commission technique sera pénalisé de manière rétroactive.

Les litiges administratifs sont réglés par la commission des litiges.

4. RESULTATS ET CLASSEMENTS

4.1. Décompte des points de parties

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 points, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée:

⌘ -1 dans le cas où un joueur a joué sur l'un des échiquiers suivants

⌘ 0 dans les autres cas

⌘ -1 s'il y a absence de la féminine sur l'échiquier concerné

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point et gagnée par l'adversaire.

Le non-respect de l'article 3.1.1 entraîne un forfait administratif sur l'échiquier concerné et sur tous ceux qui le suivent.

Le non-respect de l'article 3.1.2 entraîne un forfait administratif sur le premier échiquier en infraction et sur tous ceux qui le suivent. Le premier échiquier en infraction est établi en considérant les joueurs dans l'ordre croissant des échiquiers.

Le non-respect de l'article 3.1.3 entraîne un forfait administratif pour le joueur ayant le plus fort Elo.

Lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, son score est ramené à 0. Le score du match est alors établi. Il détermine les points de parties Pour (P) et Contre (C) de chaque équipe ainsi que le différentiel P-C.

4.2. Attribution du gain du match et décompte des points de matchs

Le gain du match est attribué à l'équipe totalisant plus de points de parties que l'équipe adverse.

En cas d'égalité de points de parties, le match est déclaré nul.

Un match gagné est compté 3 points, un nul est compté 2 points, un match perdu devant l'échiquier est compté 1 point et un match perdu par forfait est compté 0 point.

4.3. Forfaits

Si une équipe déclare forfait pour plus de la moitié des matchs du championnat, ses résultats ne sont pas comptabilisés dans le classement.

4.4. Classements

Le classement final de chaque groupe est effectué suivant le total de points de matchs.

En cas d'égalité de points de matchs entre plusieurs équipes, le départage est effectué par les différentiels. Si l'une des équipes à départager a bénéficié d'un forfait d'une équipe A, cette somme est calculée, pour toutes les équipes à départager, en excluant les parties jouées contre cette équipe A.

En cas de nouvelle égalité, le départage est calculé en faisant la somme des points de parties Pour.

En cas de nouvelle égalité, on utilise les résultats réalisés entre elles par les équipes restant à départager.

En cas de nouvelle égalité, on prend dans l'ordre la somme des différentiels dans l'ensemble du championnat au 1^o échiquier; puis au 2^o... jusqu'au dernier.

4.5 Demi-Finales de Champagne-Ardenne1

Les deux premiers de chaque groupe se rencontrent en match croisés : (le premier du groupe nord rencontre le deuxième du groupe sud et le deuxième du groupe nord rencontre le premier du groupe sud)

Les 2 premiers de chaque groupe ont les blancs sur les échiquiers impairs

Les deux vainqueurs montent en Nationale 4

En cas d'égalité, on applique le système de Berlin (6 points au 1^o, 5 au 2^o, etc.)

En cas à nouveau d'égalité, on organise un blitz de 5 mn sur les 6 échiquiers avec les couleurs inversées par rapport au match précédent

En cas d'égalité, on applique le système de Berlin (6 points au 1^o, 5 au 2^o, etc.)

Dans le cas où toutes les parties sont nulles, le gain du match est attribué à l'équipe dont la somme des Elos est la plus faible, et en cas d'égalité, à l'équipe dont l'âge moyen des 6 joueurs est le plus faible.

4.6 Finale Champagne-Ardenne

RAPPEL : Composition des équipes (voir article du règlement FFE)

Le titre de champion de Champagne-Ardenne est attribué au vainqueur de la finale entre les premiers des demi-finales pour la Champagne-Ardenne 1 et entre les premiers des différents groupes pour la Champagne-Ardenne 2. En cas d'égalité, le système de « Berlin » est appliqué.

En cas de nouvelle égalité, le règlement de la Coupe de France est appliqué.

L'équipe gagnante est celle ayant gagné sur l'échiquier N°1, ou en cas de nullité sur cet échiquier, l'équipe ayant gagné sur l'échiquier N°2 ou en cas de nullité sur les 2 premiers échiquiers, l'équipe ayant gagné sur l'échiquier N°3 ou en cas de nullité sur les 2 premiers échiquiers, l'équipe ayant gagné sur l'échiquier N°4.

Dans le cas où toutes les parties sont nulles, le gain du match est attribué à l'équipe dont la somme des Elos est la plus faible, et en cas d'égalité, à l'équipe dont l'âge moyen des 4 joueurs pour la Champagne-Ardenne 1 et des 4 joueurs pour la Champagne-Ardenne 2 qui est le plus faible.

Le Directeur de la Commission Technique